

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

MARDI 14 MARS 2017

L'an deux mille dix-sept,

Le quatorze mars

Le Conseil Municipal de la commune de MARCILLY D'AZERGUES,

dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur André DUMOULIN, Maire,

Date de convocation du Conseil Municipal : 07 mars 2017

PRÉSENTS : M. DUMOULIN André, Maire, Mme GEFFROY Marie-Jeanne, M. BELET Georges, Mme DEROBERT-MASURE Josette, M. BLANCHON Frédéric, Adjoints, M. CHEVEREAU Laurent, M. TISOPULOT Patrick, Mme GOUBEAU Ghislaine, Mme MATRAY Morgane, M. PAGANO François, M. CORNAGLIA Gérard, M. ALBORGHETTI Francis, Mme DELATTRE QUENEY Delphine et Mme de PARISOT DE BERNECOURT France.

ABSENTS (avec pouvoir) : M. de MEAUX Emmanuel a donné pouvoir à M. CHEVEREAU Laurent

ABSENTS (sans pouvoir) : Néant

SECRÉTAIRE de SÉANCE : M. ALBORGHETTI Francis

Nombre de Conseillers en Exercice : 15 - Présents : 14 - Votants : 15

ORDRE DU JOUR :

- ADOPTION DU COMPTE RENDU DE CONSEIL DU 14 FEVRIER 2017
- FIXATION DES INDEMNITES DE FONCTION AU MAIRE ET AUX ADJOINTS
- COMMUNAUTE DE COMMUNES BEAUJOLAIS PIERRES DOREES (CCBPD) : REPRESENTATION DES COMMUNES AU SEIN DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
- SUBVENTIONS COMMUNALES 2017 : ETUDE DES DEMANDES
- ELECTIONS PRESIDENTIELLES : MISE EN PLACE DU BUREAU DE VOTE POUR LES DEUX SCRUTINS
- SYDER : CHARGES 2017
- AGENDA 21 : VALIDATION DES FICHES D'ACTIONS - DELIBERATION « APPROBATION DE LA CHARTE DE DEVELOPPEMENT DURABLE 2017-2020 (Agenda 21 local « Notre Village Terre d'Avenir »)
- DIVERS

Monsieur le Maire demande au conseil de bien vouloir :

- ajouter à l'ordre du jour : CENTURY 21 - GESTION DU PARC LOCATIF DE LA COMMUNE.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cet ajout.

ADOPTION DU COMPTE RENDU DE CONSEIL DU 14 FEVRIER 2017

Monsieur le Maire fait part de deux remarques qui lui ont été remises par écrit :

- la première de Mme GOUBEAU Ghislaine qui demande une modification dans le paragraphe

AGENDA 21 : Présentation des fiches d'actions - il est noté : « ...42 fiches d'actions seront proposées et sont rangées dans un classeur tenu, en mairie, à la disposition des élus qui devront les étudier avant de se prononcer et d'en valider 30 lors du prochain conseil... ». Ce qui n'est pas exact. Il faut plutôt lire et corriger comme suit « il faut au minimum 30

fiches pour être présenté à la labellisation mais la commission « Eco citoyens » et les habitants volontaires ont travaillé sur 42 projets et attendent que l'ensemble des fiches soit validé.

- la deuxième de M. BELET Georges qui demande la modification ci-après : DIVERS * Commune nouvelle - il est précisé dans la dernière phrase du premier paragraphe « ...pour l'instant, les communes de Lozanne et de Saint-Jean-des-Vignes ne sont pas intéressées et disent attendre la décision préfectorale. » Or, seule la commune de Saint-Jean-des-Vignes aurait dû faire l'objet de cette remarque.

Monsieur le Maire demande aux conseillers s'ils ont d'autres remarques à formuler sur le compte-rendu du 14 février 2017.

M. BLANCHON Frédéric souligne que M. TISOPULOT Patrick était intervenu en fin de séance pour demander la réinstallation de panneaux d'affichage au lieudit « la Collonge » et « Route de Lyon » ; ce qui a bien été noté en fin de compte-rendu ; par contre, la réponse donnée n'a pas été retranscrite.

Les conseillers présents rétorquent que cela semble normal puisqu'aucune réponse ne n'a été faite oralement. M. BLANCHON Frédéric s'oppose et dit avoir donné un élément à son interrogation à savoir : « que les panneaux d'affichage ne peuvent pas être remis en l'état et demandent à être modifiés. »

Monsieur le Maire questionne à nouveau l'assemblée et demande de bien vouloir se prononcer sur l'approbation ou non du compte-rendu daté du 14 février dernier.

A l'exception de Mme DELATTRE QUENEY Delphine qui demande à s'abstenir, les autres membres présents approuvent le compte-rendu et demandent à ce que ces remarques figurent sur le présent compte-rendu.

CENTURY 21 - GESTION DU PARC LOCATIF DE LA COMMUNE

Délibération 2017/07

Monsieur le maire rappelle que la gestion du parc locatif de la commune a été confiée en 2014 à CENTURY 21 dans le but d'alléger le travail administratif du secrétariat de mairie.

Après avoir énuméré les mandats de gestion qui lient la commune à Century 21, il fait état des trois années écoulées et soulignent les difficultés rencontrées entre mandant et mandataire, notamment sur le délai de transmission des documents administratifs, sur la tenue et l'exactitude des rapports de gérance et le suivi des loyers impayés.

Il propose au conseil que la commune reprenne à sa charge la gestion administrative, comptable de son parc locatif.

M. BLANCHON Frédéric fait remarquer que si la commune reprend à sa charge la gestion des locations, mise à part la partie administrative, restera la logistique à gérer : notamment la publicité nécessaire en cas de départ d'un locataire, les états des lieux « entrées » et de « sorties » lors d'un changement d'occupants , le suivi et l'entretien des logements etc...?

Mme de PARISOT demande si le secrétariat de mairie aura le temps nécessaire pour en assurer la gestion administrative ?

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de prendre contact avec Century 21 pour savoir s'il serait possible de leur confier uniquement la partie « technique » des locations communales.

La secrétaire de mairie assurera de son côté le suivi administratif des locations (baux, loyers, révisions de loyers etc...). De plus, l'appel de loyers fera l'objet d'un titre de recette, qui, en cas d'impayés, permettra au Trésor Public d'engager les poursuites nécessaires pour obtenir le règlement, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui.

Suite à l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, **le conseil municipal, à l'unanimité, décide :**

- **de procéder à la dénonciation** de chaque mandat de gestion conclu avec Century 21 en respectant le préavis de trois mois avant l'expiration de la durée initiale ;
- **autorise Monsieur le Maire** à signer tous documents se rapportant à l'ensemble des résiliations.

Les conseillers disent, qu'en cas de refus de Century 21 pour conserver uniquement la gestion « technique », ce dossier des locations doivent faire l'objet d'une nouvelle étude auprès d'une autre agence immobilière.

FIXATION DES INDEMNITES DE FONCTION AU MAIRE ET AUX ADJOINTS

Délibération 2017/08

Monsieur le Maire rappelle la délibération 2014-22 du 08 avril 2014 qui fixait les indemnités au Maire et aux adjoints en faisant référence expressément à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique 1015 ; délibération qui doit être annulée et remplacée en tenant compte de la nouvelle réforme initiée par le Gouvernement et entérinée par le décret cité ci-après.

VU le décret n° 2017-85 du 26 janvier 2017, applicable au 1^{er} janvier de cette année ;
CONSIDERANT que la population à prendre en compte pour toute la mandature 2014-2020 est la population totale en vigueur en 2014
CONSIDERANT qu'il convient de viser « l'indice brut terminal de la fonction publique » sans autre précision,

Monsieur le Maire propose, avec effet au 1^{er} janvier 2017,
- le taux de 31 % de l'indice brut terminal de la fonction publique pour calculer l'indemnité du Maire,
- le taux de 8.25 % de l'indice brut terminal de la fonction publique pour calculer l'indemnité de chaque adjoint.

Suite à l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité :**

- **DECIDE**, de fixer les taux suivants, en tenant compte de la population totale 2014 en vigueur au 01 janvier 2017 soit 894 habitants,
 - * pour le maire le taux de 31 % de l'indice brut terminal de la fonction publique ;

* pour les quatre adjoints le taux de 8.25 % de l'indice brut terminal de la fonction publique.

- **DIT** que ces modifications seront applicables au 1^{er} janvier 2017 ;
- **DIT** que la présente délibération annule et remplace celle référencée 2014-22 du 08 avril 2014 ;
- **DIT** que la dépense correspondante sera imputée sur les crédits ouverts au chapitre 65 du budget primitif,
- **DIT** que les indemnités de fonctions seront payées mensuellement.

COMMUNAUTE DE COMMUNES BEAUJOLAIS PIERRES DOREES : REPRESENTATION DES COMMUNES AU SEIN DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Délibération 2017/09

Suite à l'arrivée de la Commune Nouvelle de « Porte des Pierres Dorées » (*Pouilly et Liergues*), nouveau membre, et à la création de la Commune Nouvelle de « Val d'Oingt » (*Oingt, Bois d'Oingt et St Laurent d'Oingt*), Monsieur le Maire rapporte que l'exécutif de la Communauté de Communes a modifié le nombre de délégués formant le conseil communautaire. Il a proposé, en conseil communautaire, la représentation des communes par 65 élus au lieu de 58 jusqu'à présent, proposition ci-après qui n'a pas été contestée :

ANSE (9) ; CHAZAY et VAL D'OINGT (5) ; PORTE DES PIERRES DOREES et CHASSELAY (4) ; LOZANNE, POMMIERS et CHATILLON (3) ; MORANCE, CHESSY, LUCENAY, CIVRIEUX D'AZERGUES, LES CHERES (2) ; THEIZE, SAINT VERAND, CHARNAY, LACHASSAGNE, LETRA, MARCILLY D'AZERGUES, FRONTENAS, ALIX, TERNAND, LÉGNY, MARCY, BAGNOLS, CHAMELET, BELMONT, AMBERIEUX D'AZERGUES, LE BREUIL, SAINT JEAN DES VIGNES, SAINTE PAULE et MOIRÉ(1).

Après en avoir délibéré, **le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la représentation des Communes au sein du Conseil Communautaire à 65 délégués.**

SUBVENTIONS COMMUNALES 2017 : ETUDE DES DEMANDES

Le conseil municipal a décidé d'accorder la somme de 50 341 euros au titre des subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé suivant détail ci-après. Ces crédits seront inscrits au compte 6574 et listés en annexe du budget primitif 2017.

Organismes/Associations	Subvention sollicitée	Montant de la subvention accordée, délibération du Conseil	
	Montant	Montant	délibéré
Association Croq & Jeux	29 000 €	29 000 €	Ok, à l'unanimité, validation de la convention prévue à cet effet
Association Croq & Jeux - emploi BAFA Sport	0 €	4 000 €	Ok à l'unanimité, viendra en déduction des crédits à prévoir au compte 6218 « intervenants »,
Association d'Education Populaire A.E.P.	6 000 €	9 000 €	Ok à l'unanimité, à reconduire avec le même montant sur 2018
Bibliothèque de Marcilly	600 €	600 €	Ok à l'unanimité
Ecole Coopérative scolaire OCCE (classe découverte « le Chalet des Alpes)	2 500 €	2 500 €	Délibération 2016/35 du 13.09.2016 classe découverte du 12 au 14 avril 2017
Sou des Ecoles - Amicale des parents d'élèves - transport car	0 €	1 350 €	Ok à l'unanimité, sauf si Civrieux participe financièrement cette année
ADMR	0 €	3 000 €	
Centre de soins oiseaux sauvages		⇒	0.10 €/hab convention acceptée à l'unanimité, crédit de 89.40 € prévus au compte 6281 cotisation
S.P.A		⇒	0.35 €/hab convention acceptée à l'unanimité, crédit de 318.15 € prévus au compte 6281 cotisation
Chambre des métiers du Rhône (2 élèves)	236.00 €	236.00 €	Ok à l'unanimité
MFR la Palma	455.00 €	455.00 €	Délibération 2016/40 du 11.10.2016 à reconduire avec le même montant sur 2018
LNA Radio	0 €	200.00 €	Ok à l'unanimité
TOTAL DES SUBVENTIONS A VERSER		50 341.00 €	
Divers.....		0 €	
BP 2017 = CREDITS AU COMPTE 6574		50 341.00 €	

ELECTIONS PRESIDENTIELLES : MISE EN PLACE DU BUREAU DE VOTE POUR LES DEUX TOURS DE SCRUTIN

Monsieur le Maire rappelle les deux scrutins qui se dérouleront les : 23 avril pour le 1^{er} tour et 07 mai le 2^{ème} tour, il précise que les bureaux seront ouverts de 8 h à 19 h.

Il remet aux conseillers un tableau à compléter selon leurs disponibilités : les tranches horaires seront 8 à 10 h / 10 h à 12 h / 12 h à 14 h / 14 h à 16 h 30 / 16 h 30 à 19 h.

SYDER : CHARGES 2017

Monsieur le Maire informe l'assemblée du montant des charges résiduelles dues au S.Y.D.E.R. pour des travaux d'éclairage public prévus en 2017 et demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer sur le mode de financement : soit par la

fiscalisation, soit par la budgétisation de tout ou d'une partie des charges dues s'élevant à 23 690.35 €.

Montant total des opérations	527 642.24 €
Quote part de l'année	45 284.95 €
A déduire : participation du SYDER	21 594.60 €
Annuité résiduelle mise en recouvrement	23 690.35 €

Le conseil municipal, à l'unanimité, opte pour la fiscalisation.

AGENDA 21 : VALIDATION DES FICHES D'ACTIONS - DELIBERATION **« APPROBATION DE LA CHARTE DE DEVELOPPEMENT DURABLE 2017-2020 (agenda 21 local « Notre Village Terre d'Avenir »)**

Délibération 2017/10

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la délibération 2016/10 du 09 février 2016, portant sur l'engagement de la commune à élaborer et à mettre en place l'Agenda 21 local « Notre Village Terre d'Avenir ».

43 fiches d'actions ont été portées à la connaissance des conseillers pour étude préalable à la réunion de ce soir. Mme GOUBEAU Ghislaine les reprend une à une pour que chacun puisse s'exprimer et valider les actions suivantes :

Axes	Objectifs	Fiche - Action	validation
Favoriser l'épanouissement solidaire	Promouvoir l'entraide	Participer à la mise en place d'une mutuelle intercommunale	Validé à l'unanimité Déjà réalisé,
	Promouvoir l'entraide	Aider à l'utilisation d'un ordinateur et d'Internet	Validé à l'unanimité Entraide au domicile du demandeur avec son ordinateur personnel
	Promouvoir l'entraide	Diffuser une liste de personnes volontaires pour entraide except.	Validé à l'unanimité
	Promouvoir l'entraide	Mettre à dispo des marcillois une plateforme numérique d'échanges, de troc et de dons	Contre 04 : Abstention 0 Pour : 11
	Promouvoir l'entraide	Organiser un « club mémoire » atelier d'échanges et d'activités le « bien vieillir »	Déjà réalisé, Validé à l'unanimité BP 2017: 200 €
	Communiquer et dialoguer avec les Marcillois	Promouvoir le développement durable dans les entreprises de Marcilly	Validé à l'unanimité mais revoir le coût
	Communiquer et dialoguer avec les Marcillois	Communiquer sur l'agenda 21 de Marcilly	Contre 03 : Abstention 0 Pour : 12 BP 2017 : 900 €

Axes	Objectifs	Fiche- Action	validation
Favoriser l'épanouissement solidaire	Communiquer et dialoguer avec les Marcillois	Organiser des conférences et projections de films sur le développement durable	Validé à l'unanimité BP 2017 : 800 €
	Engager la commune dans une transition durable et partagée	Construire une école ouverte	Validé à l'unanimité BP 2017 : 2 200 000 €
	Engager la commune dans une transition durable et partagée	Aménager le centre-bourg	Validé à l'unanimité BP 2017 : 350 000 €
	Engager la commune dans une transition durable et partagée	Mettre en œuvre le Plan Communal de Sauvegarde	Validé à l'unanimité Déjà réalisé
	Engager la commune dans une transition durable et partagée	Permettre l'accessibilité des bâtiments communaux	Validé à l'unanimité Dossier de la commission communale « bâtiment »
	Engager la commune dans une transition durable et partagée	Procéder à la signalisation des points d'eau potable	Validé à l'unanimité BP 2017: 200 €
	Engager la commune dans une transition durable et partagée	Optimisation de l'éclairage public	Validé à l'unanimité
	Engager la commune dans une transition durable et partagée	Trier les déchets dans les bâtiments communaux	Validé à l'unanimité Déjà réalisé en mairie, prévoir équipement tri à la salle des fêtes
Promouvoir l'éducation, la culture et notre patrimoine	Faire connaître les attraits de Marcilly	Installer une bibliothèque de rue	Validé à l'unanimité
	Faire connaître les attraits de Marcilly	Numériser les anciennes photos et cartes postales de Marcilly et environs	Validé à l'unanimité mais à prévoir au BP 2018 voire BP 2019
	Faire connaître les attraits de Marcilly	Organiser la fête de la Musique	Validé à l'unanimité BP 2017 : 2 500 €
	Faire connaître les attraits de Marcilly	Organiser une randonnée pédestre ayant un attrait culturel	Validé à l'unanimité Salle des fête réservée le 17/09/2017
	Accompagner les enfants pour une action citoyenne	Relier l'atelier TAP « le développement durable » de l'école à la vie et de la vie à l'école à l'Agenda 21 du village	Validé à l'unanimité , existe déjà, pas de crédit supplémentaire au BP 2017 que ceux déjà prévus pour les TAP
	Accompagner les enfants pour une action citoyenne	Réaliser une collecte pour les enfants des bénéficiaires du resto du Cœur	Validé à l'unanimité , géré par l'école
	Accompagner les enfants pour une action citoyenne	Mettre en place un Conseil Municipal d'Enfants	Validé à l'unanimité, géré par l'école BP 2017 : 500 €
	Accompagner les enfants pour une action citoyenne	Relancer la matinée annuelle « Nettoyage de la nature avec les enfants »	Validé à l'unanimité , date retenue samedi 18 mars 2017, flyers Distribués

Axes	Objectifs	Fiche- Action	validation
Préserver notre capital naturel	Soutenir les productions locales	Créer un groupement d'achat de bois	Validé à l'unanimité entraide
	Soutenir les productions locales	Offrir à nos aînés des colis de fin d'année réalisés avec des produits locaux	Validé à l'unanimité Budget CCAS 2017 : dépende idem que 2016
	Soutenir les productions locales	Proposer du bio et du local à la cantine	Validé à l'unanimité à condition que cela ne génère pas de complication avec l'association Croq & Jeux
	Soutenir les productions locales	Créer un groupement d'achat solidaire sur emplacement fixe et permanent ou hebdomadaire pour la vente de produits en complément de l'AMAP	Validé à l'unanimité , au préalable, avant mise en route de l'action, démarche à entreprendre avec les « halles de Marcilly » et l'AMAP, pas de concurrence à mener
	Etendre l'utilisation de transports doux	Accompagner la co-création d'un espace de travail partagé ou de coworking à Marcilly	Validé à l'unanimité , au préalable réflexion à mener, se rapprocher de M. BELET Georges et de la CCBPD, revoir la fiche dans le temps
	Etendre l'utilisation de transports doux	Organiser une sortie VTT-VTC intergénérationnelle	Validé à l'unanimité , attention en matière d'assurance, les auteurs de la fiche d'action doivent se renseigner au préalable.
	Etendre l'utilisation de transports doux	Assurer une jonction des chemins longeant l'Azergues avec ceux des communes voisines de Civrieux d'Azergues et des Chères	Validé à l'unanimité , si le coût pris en charge par le syndicat SMRPPCA. Réflexion à mener
	Etendre l'utilisation de transports doux	Réfléchir aux moyens de réaliser des « cheminements piétons » et restaurer les trottoirs existants dans les rues de Marcilly	Validé à l'unanimité , sera réalisable en fonction du budget alloué par la CCBPD, propositions à faire à la commission communale « voirie »
	Etendre l'utilisation de transports doux	Mettre en place une aire de covoiturage	Validé à l'unanimité , lieu à déterminer avec la commission communale « voirie », achat panneau
	Développer la biodiversité	Inciter les Marcillois à devenir acteurs de la lutte contre les espaces invasives	Validé à l'unanimité Application sur interne

Axes	Objectifs	Fiche- Action	validation
Préserver notre capital naturel	Développer la biodiversité	Lutter contre les dépôts sauvages	Validé à l'unanimité A étudier pour l'installation de portique bloquant les accès sans aucune gêne pour les agriculteurs
	Développer la biodiversité	Organiser une balade botanique pour apprendre à reconnaître les plantes sauvages locales comestibles	Validé à l'unanimité , Non faisable en 2017, à prévoir en 2018 sans omettre de se rapprocher de la mairie pour bon de commande
	Promouvoir et partager le jardinage durable	Achat de récupérateurs d'eau	Validé à l'unanimité
	Promouvoir et partager le jardinage durable	Echanger les savoir-faire en jardinage (plantation, taille, greffage)	Validé à l'unanimité , prévision 2 fois/an
	Promouvoir et partager le jardinage durable	Récupérer et échanger ses graines potagères	Validé à l'unanimité
	Promouvoir et partager le jardinage durable	Mettre à disposition un espace jardins partagés sur un terrain communal	Validé à l'unanimité
	Promouvoir et partager le jardinage durable	Sensibiliser les Marcillois aux alternatives à l'utilisation des pesticides et engrais chimiques	Non validée , à l'unanimité, pas de référent - Réflexion à tenir sur le coût à prévoir par intervenant
	Valoriser les déchets	Informé et conseiller sur le compostage des déchets	Validé à l'unanimité , se rapprocher de la CCBDP (vente de composteur)
	Valoriser les déchets	Organiser un broyage collectif de déchets verts et le recyclage du broyage	Validé à l'unanimité , faisable si entente intercommunale, réflexion à tenir sur l'organisation et l'exécution de cette action

Monsieur le Maire dit que la charte précise les différents choix permettant des actions concrètes à l'échelle locale et s'inscrivant dans les finalités définies par le Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie :

- Lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère
- Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources
- Epanouissement de tous les êtres humains
- Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations
- Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

Après étude du dossier et au vu de la liste des actions validées ci-dessus, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- d'approuver la Charte de Développement Durable 2017-2020 (Agenda 21 local « Notre Village Terre d'Avenir »).

DIVERS

*** Construction d'un groupe scolaire : subvention de la région**

Monsieur le maire fait part de la non recevabilité de notre demande de subvention faite auprès de la Région dans le cadre du « plan ruralité ». Il précise que le même dossier de demande de subvention a été présenté, dans l'urgence, auprès de la Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées qui, dans le cadre du contrat « ambition région », sera motivé par le Président de l'Intercommunalité auprès de son conseil communautaire du 22 mars prochain.

*** Logements HBVS**

Monsieur le maire précise que les logements situés « 488 route des Chères » sont nommés « Le Clos Gentil ». Il rappelle que la commune s'est portée garant de HBVS, et qu'elle reste donc prioritaire sur 3 logements.

Il dit avoir reçu de HabitatBVS la répartition des réservations des 16 logements : 5 sont destinés à l'Etat, 5 sont destinés au 1% patronal, reste à la mairie et à HBVS de se positionner sur les 6 restants, à savoir, logements PLUS* : 1 T2 ou 3 T3 et logements PLAI* : 1 T3 ou 1 T5.

Monsieur le maire dit que sa préférence porte sur : 3 T3 dont 2 « PLUS* » et 1 en « PLAI* ». le conseil municipal en prend bonne note.

PLUS : Prêt locatif à usage social,

PLAI : prêt locatif aide intégration

*** Réforme des Préfectures en matière de délivrance des titres : nouvelles modalités de délivrance des Cartes Nationales d'Identité**

Monsieur le Maire porte à la connaissance du conseil, le courrier de Monsieur le Préfet du Rhône qui informe les maires qu'à partir du 21 mars 2017, les demandes de cartes nationales d'identité (CNI) seront alignées sur la procédure en vigueur pour les passeports biométriques. Chaque usager pourra effectuer une demande de titre d'identité dans n'importe quelle mairie du département équipée d'un dispositif de recueil et non plus forcément dans sa commune de résidence. Le plus proche pour MARCILLY étant la mairie de Anse, Limonest, le Bois d'Oingt, Ecully etc...

COMPTES-RENDUS REUNIONS INTERCOMMUNALITE - SYNDICATS - COMMISSIONS ET AUTRES

- 1- **Intercommunalité** : reporté en séance de conseil du mois d'avril
- 2- **Syndicats** : reporté en séance de conseil du mois d'avril
- 3- **Commissions**

Commission d'urbanisme : réunion du 14 mars 2017

La commission a examiné quatre dossiers :

DÉCLARATIONS PRÉALABLES (03)

DP 69.125.17.F0008

Modification du toit d'un hangar

ZONE NH

Dossier reçu le 17/02/2017 Date d'expiration du délai d'instruction 16/03/2017

Remarques de la commission :

La commission n'a pas d'observation à formuler. Déclaration acceptée.

DP 69.125.17.F0009

ZONE UA

Réfection toiture

Dossier reçu le 02/03/2017. Date d'expiration du délai d'instruction 01/05/2017

Dossier envoyé aux ABF le 03/03/2017

Remarques de la commission :

La commission n'a pas d'observation à formuler. Reste dans l'attente de l'avis des ABF.

DP 69.125.17.F0010

ZONE UC

Demande pose de panneaux publicitaires

Dossier reçu le 14/03/2017. Date d'expiration du délai d'instruction 14/04/2017

Dossier envoyé aux ABF.

Remarques de la commission :

La commission n'a pas d'observation à formuler. Reste dans l'attente de l'avis des ABF.

PERMIS DE CONSTRUIRE (01)

PC 69.125.17.F0003

ZONE UC

Construction d'une maison d'habitation

Dossier reçu le 13/03/2017

Dossier envoyé aux ABF, à la Préfecture

Dossier envoyé à la CCBPD pour instruction.

Remarques de la commission :

La commission a pris connaissance du dossier. Reste dans l'attente de l'avis des ABF et de l'instruction du dossier par la CCBPD.

POUR INFORMATION

Prochaines réunions datées

CONSEIL MUNICIPAL

Mardi 28 mars 2017 à 20 h 30 (budgets)

Mardi 11 avril 2017 à 20 h 30

Mardi 09 mai 2017 à 20 h 30

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Mardi 28 mars 2017 à 20 h 00 (budgets)

AUTRES

Néant

Prochaines réunions à prévoir

- Commission « voirie-bâtiment » : le mardi 04 avril 2017 à 18 h 30 au Stade

- Commission « urbanisme » : le mardi 11 avril 2017 à heure à confirmer, en mairie et le mardi 09 mai 2017, heure à confirmer
- Commission « relation-information » : le lundi 20 mars 2017 à 18 h 30 en mairie
- Commission « Eco-citoyen » : le lundi 20 mars 2017 à 20 h en mairie
- Commission « finances » : le mardi 22 mars 2017 à 19 h 30 en mairie.

Fin de séance 23 h 45.